

RESTITUTION POINTS

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE
DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE
19, Rue DE MARQUILLIES - BP 60469
59021 LILLE CEDEX

COPIE

3 pts
permis n'a pas perdu 3 points

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Secrétariat général / DMAT/ SDCSR / FNPC
Place Beauvau
75 008 Paris

Références à rappeler : RO 12/00177180 - PV 39248869
AFM 011121382344

Objet: Demande de restitution de points

Nom : NOEL

Prénom :

Né(e) le

N° de permis de conduire :

Infraction(s) concernée(s) :

- 1 fois **023800 USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE, ART.R.412-6-1 AL.4 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à **FACHES THUMESNIL**(59155), RUE DE L'EGALITE, en date du **19/04/2012 à 20h20**, par procès verbal n° 39248869,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir restituer sur le permis de conduire de la personne ci-dessus mentionnée les points relatifs à l'infraction indiquée.

AUDIENCE

Pièces jointes:

- Copie de l'annulation d'AFM

Fait à LILLE CEDEX, le 12 février 2019

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
(CACHET + SIGNATURE OBLIGATOIRE)

